

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 17 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DLH 121-1 Réalisation 5-7, rue Faidherbe (11^{ème}) d'un programme de 13 logements PLS par la RIVP.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel la Maire de Paris lui propose d'approuver la réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement de 13 logements PLS 5-7, rue Faidherbe (11^{ème}) ;

Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement, en date du 3 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement de 13 logements PLS 5-7, rue Faidherbe (11^{ème}).

Article 2 : 6 des logements réalisés seront réservés à des candidats locataires désignés par la Ville de Paris.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à conclure avec la RIVP la convention fixant les modalités de versement de la participation de la Ville de Paris au financement du programme et, conformément à l'article L.441-1 du Code de la construction et de l'habitation, les modalités d'exercice des droits de réservation de la Ville de Paris, dont la durée sera de 55 ans. Cette convention comportera en outre l'engagement de l'organisme de ne procéder à aucune cession de logement locatif sur le territoire parisien, sauf avis favorable donné par la Ville de Paris en application des articles L.443-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO